

# Quoi faire si une menace à la santé survient?

## Qu'est-ce qu'une menace à la santé?

C'est la présence d'un agent qui affecte un nombre de personnes (usagers/travailleurs) plus élevé qu'à l'habitude pour votre milieu.

L'agent peut être :

-  Biologique (virus, bactérie)
-  Chimique (monoxyde de carbone, déversement)
-  Physique (punaises de lit, chaleur accablante)

Cette menace perturbe l'organisation de vie et de travail de votre milieu malgré la mise en place des mesures de prévention habituelles.

## Quoi faire lorsqu'une menace se présente?

- Mettre en place vos mesures de prévention selon vos protocoles habituels
- Faire appel à vos partenaires habituels (ex.: services techniques, autres milieux d'hébergement, CLSC)

## Si la situation vous préoccupe, voici ce que la Direction de santé publique de la Montérégie peut vous offrir :

- Expertise-conseil
  - Aide dans la gestion de la menace
  - Suggestions et recommandations
- Soutien, accompagnement, planification et suivi dans la mise en place de mesures de prévention

**Pour toute demande, contactez la Direction de santé publique  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30  
par téléphone au 1 800 265-6213**

## Pour des informations supplémentaires :

[Consultez la section « Prévention et contrôle des infections dans les milieux de soins, milieux de vie et hébergement communautaires » de notre Extranet.](#)

